

Séance extraordinaire du 19 décembre 2018

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le mercredi 19 décembre 2018 à 18 h, au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nancy Larocque, Secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-12-346

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. ***Ouverture de la séance***
2. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***
3. ***Avis de motion et présentation du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2019***
4. ***Période de questions***
5. ***Clôture de la séance***

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Avis de motion et présentation du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2019

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, par la résolution numéro 2018-12-343, les prévisions budgétaires 2019 totalisant 5 365 527 \$ en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* adopté en avril 2018 et l'article 445 du *Code municipal du Québec* qui stipulent que l'adoption de tout règlement doit désormais être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement

Séance extraordinaire du 19 décembre 2018

et que le projet de règlement peut être présenté avant, après ou en même temps qu'est donné l'avis de motion;

2018-12-347

EN CONSÉQUENCE, Richard St-Pierre donne avis de motion annonçant que, lors de la prochaine séance ordinaire, le lundi 14 janvier 2019, le conseil étudiera et adoptera un règlement fixant les taux de taxation pour l'année financière 2019 et présente ledit projet de règlement, conformément aux dispositions du projet de loi numéro 155 et à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

4. Période de questions

Début : 18 h 10;
Fin : 18 h 10, pas de question.

5. Clôture de la séance

2018-12-348

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 18 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.